

# A la reconquête des agents territoriaux

**COLLECTIVITÉS.** En déplacement en Martinique, une délégation du CNAS Comité national d'action sociale souhaite, à terme conquérir ce terrain délaissé au sein des collectivités.

Il est au secteur de la fonction publique territoriale ce qu'un Comité d'entreprise est au privé: une instance au service des salariés en vue des activités sociales, culturelles et d'épanouissement. Fondée en 1967, elle fait partie du Top 10 des associations juste derrière la Croix Rouge. Avec 20.000 adhérents et un maillage de l'ensemble des départements de France dont les 5 départements d'Outre-mer, la structure tente de pallier toutes les formes de précarisation des agents territoriaux, toutes catégories confondues.

Cette mission a été renforcée par une loi votée en 2007 selon laquelle tout agent du secteur public a droit à l'action sociale. C'est

cette mesure que brandit René Régnauld, président du CNAS, ancien sénateur et maire de la commune bretonne de Saint-Samson-sur-Rance. Après la Guadeloupe où il a signé une convention pour la création d'une délégation départementale, il a frappé hier aux portes des élus pour leur soumettre l'idée de relancer les activités du CNAS en Martinique. Ainsi, il s'est entretenu avec Emmanuel Ravaud, 3<sup>e</sup> Vice-président du Centre de Gestion et maire-adjoint de Trinité.

## « NOUS TRAVAILLONS À LA MUTUALISATION ET LA SOLIDARITÉ »

Objectif, le CNAS veut regagner le terrain perdu il y a quelques années : avec 24 adhérents seulement, la

Martinique est très en retard. Loin devant, on retrouve la Guyane avec 5000 adhérents, suivie de la Réunion (314) et la Guadeloupe (300).

En VRP, René Régnauld, explique que « l'adhésion d'un agent n'est pas conditionnée à une contribution », donc c'est la collectivité pour laquelle il travaille qui verse 0,86% de sa masse salariale. Les services auxquels ont droit les adhérents vont des aides matérielles en cas de difficulté, au soutien pour les études scolaires et supérieures ou l'équipement électroménager, par exemple. « C'est du gagnant gagnant », précise le président du CNAS car « l'agent se sent valorisé et motivé ». Pour sa part, « la collectivité marque sa reconnaissance »



René Régnauld, président du CNAS.

à l'égard d'un employé.

« Au final, le contribuable est le grand bénéficiaire », justifie René Régnauld. « Nous travaillons à la mutualisation et la solidarité, insiste-t-il. Il désigne par là à la fois le poids et l'intérêt pour les 120 organismes territoriaux dont les collectivités, les structures sociales, les syndicats d'agglomération en Martinique, de saisir l'opportunité de freiner la précarité grandissante dans les catégories C et les agents territoriaux non titulaires.

A.K.

## L'alternance en entreprise va être récompensée par le Medef

La formation en alternance a le vent en poupe. Tandis que la chambre de commerce et d'industrie a inauguré début septembre le Point A, censé devenir le lieu unique d'information sur l'alternance, le Medef Martinique innove à son tour.

L'organisation patronale lance la première édition de ces Trophées de l'alternance. L'idée est de récompenser les entreprises locales qui pratiquent l'alternance.

« Ces trophées vont permettre de valoriser la créativité et l'engagement des entreprises, de récompenser celles qui, dans leur dimension humaine, recherchent des outils constamment renouvelés, pour promouvoir leur activité et pour trouver de nouvelles voies d'intégration pour les jeunes et les moins jeunes », peut-on lire dans la présentation de l'événement.

Quant aux délais de candidature, ils sont serrés. Les

entreprises candidates doivent remettre leur dossier avant le 25 octobre prochain.

Pour postuler, elles doivent avoir au moins un établissement situé en Martinique, quelle que soit leur taille ou leur activité, et présenter une ou plusieurs actions en faveur de l'alternance collective ou individuelle réalisée(s) sur la période de 2010, 2011, 2012.

La remise des prix aura lieu jeudi 28 novembre.

Toutes les entreprises seront invitées à participer à la cérémonie, qu'elles aient participé ou non au concours.

### ► INFORMATIONS

Fabienne Joseph,  
Tel. : 0596 75 42 50,  
Mél. : fabienne.joseph@medef-martinique.fr.

Le dossier de candidature peut être également obtenu auprès du conseil régional, de la CCI, de la chambre de métiers et de l'artisanat, de la Diccet et de l'Opcafa.